



Plaidoyer de l'Inter fédération ambulatoire (IFA) en faveur de mesures sociales fortes pour l'après crise sanitaire et faire face à la crise sociale

Juin 2020

Fédération des services sociaux, Fédération des services bruxellois d'aide à domicile, Fédération des maisons médicales, Fédération laïque de centres de planning familial, Fédération des centres pluralistes de planning Familial, Ligue bruxelloise pour la santé mentale, Fédération bruxelloise francophone des institutions pour toxicomanes, Fédération bruxelloise pluraliste des soins palliatifs et continus, Fédération bruxelloise des centres de coordination de soins et de services à domicile, Centre d'appui – Médiation de dettes et Fédération des maisons d'accueil et des services d'aide aux sans-abri

**Organisme intersectoriel de coordination agréé par la Commission
communautaire française**

Rue Mercelis 27 - 1050 Bruxelles

Tel. : +32 (0)2 511.89.59 - Courriel : info@cbcs.be

RPM Bruxelles : 0418480071 - ONSS : 11 8097208 - IBAN : BE50 0012 2417 0918

Synthèse du plaidoyer et priorités

Notre système d'aide sociale sera submergé si la plupart des mesures prises dans l'urgence de la crise socio-sanitaire prennent fin et si d'autres mesures, encore attendues, ne sont pas prises rapidement. Nous réclamons le maintien de ces mesures en attendant qu'une véritable réponse systémique soit apportée sous la forme d'un contrat social renforcé. Il serait inconcevable de faire marche arrière à la sortie du confinement.

Quels sont les besoins prioritaires de nos services ambulatoires pour y faire face aujourd'hui et demain ?

1) Mesures « one shot » afin de compenser les pertes en recette par suite des mesures de confinement et déconfinement progressif et afin de financer la mise en œuvre des mesures de protection sanitaire

- Prise en charge des pertes de recettes des consultations pour les services impactés, ainsi que des frais d'aménagement des conditions de travail liées à la crise Covid-19 jusque fin de l'année 2020 pour tous ;
- Compensation des heures non prestées ainsi que des pertes de revenus liées à la mise au chômage temporaire dans le secteur de l'aide à domicile.

2) Mesures structurelles sans impact budgétaire

- Rendre pluriannuels ou structurels, sans attendre, tous les subsides accordés régulièrement et en simplifier les démarches administratives. Laisser plus de temps aux associations pour répondre aux besoins de la population, plutôt que de devoir remplir des formulaires et fournir des justificatifs identiques chaque année, de répondre à des appels à projets et justifier de multiples petites subventions. L'obligation d'innover et d'adapter l'offre peut être coulée dans des agréments ou des contrats-programmes ;
- Renforcer le pouvoir de négociation des services de médiation de dettes agréés face aux créanciers, ainsi que renforcer le pouvoir de négociation et facilitation d'accès pour les travailleurs sociaux de 1ère ligne des services ambulatoires ;
- Donner un accès prioritaire aux locaux construits ou rénovés par les pouvoirs publics bruxellois dans le cadre des contrats de quartier durable, de CityDev, de la SLRB, du Fonds du Logement, des charges d'urbanisme. Les locaux actuels ne sont souvent pas adaptés aux mesures sanitaires ni aux personnes à mobilité réduite. L'achat ou la location de ces rez-de-chaussée ou autres surfaces disséminées sur le territoire permet des déménagements des services dans de bonnes conditions et au plus près des réalités locales. Les locaux seront construits de toute manière : il faut en réserver pour les associations.

3) Mesures structurelles prioritaires ayant un impact budgétaire

- Augmentation du cadre ETP (couverture de la charge salariale, des frais d'installation, de fonctionnement et de formation des nouveaux travailleurs) pour tous les secteurs ;
- Créer de nouveaux services ambulatoires et d'hébergement (maisons d'accueil...) pour couvrir l'ensemble du territoire régional et agréer les services en attente qui répondent aux prescrits ;
- Tant renforcer des équipes mobiles que faciliter la mobilité des équipes qui doivent intervenir en rue, dans les hébergements collectifs, les domiciles et les espaces communautaires, particulièrement pour la prise en charge de publics cumulant des difficultés psychologiques, sociales et de santé ;
- Reconnaissance et valorisation des fonctions de coordination (1ETP CP332 1.80) ainsi que d'aide administrative et financière dans tous les secteurs.

4) Mesures prioritaires fortes à prendre en amont de notre intervention

- Augmenter tous les minima sociaux au-dessus du seuil de pauvreté ;
- Elargir notre dispositif de protection sociale pour tenir compte de publics qui y ont été au fil du temps relégués à la marge : Les sans-abri, les travailleurs du sexe, les justiciables, ... ;
- Initier une politique volontariste de mise à disposition de logements décents à un prix abordables ;
- Automatiser rapidement l'accès à toute une série de droits (revenu d'intégration, aide médicale urgente, tiers-payant, ...) ;
- Supprimer le statut de cohabitant qui appauvrit davantage les personnes en difficulté, met à mal les liens familiaux et sociaux et détourne inutilement une partie des ressources publiques vers le contrôle de ce statut ;
- Transformer l'aide alimentaire, notamment en bons d'achat dans les magasins et toute autre dispositif, plus simples, plus accessibles pour ceux qui en ont besoin, et qui rendraient les gens plus autonomes aussi dans le choix de leur alimentation ;
- Octroyer des termes et délais (plans de paiement) automatiques et sans frais aux ménages en difficultés par suite de la crise ;
- Eviter les expulsions en Région bruxelloise : charger le fonds du logement d'accorder des prêts à taux zéro pour les locataires en difficulté suite à la pandémie ;
- Régulariser les personnes qui ne sont pas en ordre de séjour sur le territoire, sur base de la loi actuelle, pour des raisons de santé publique, des raisons humanitaires et économiques ;
- Prévoir un statut administratif ouvrant l'accès aux droits de base (RIS, soins de santé, ...) pour les personnes sans statut : étudiants étrangers, artiste, free-lance, ...

Si l'on veut éviter que la crise sanitaire se transforme en une crise sociale plus profonde encore, **les politiques publiques doivent se concentrer en priorité sur la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales et pour la restauration de l'Etat social.**

D'autres mesures sont énoncées dans le développement du plaidoyer qui suit.

CBCS asbl

3

**Organisme intersectoriel de coordination agréé par la Commission
communautaire française**

Rue Mercelis 27 - 1050 Bruxelles

Tel. : +32 (0)2 511.89.59 - Courriel : info@cbcs.be

Développement du plaidoyer

La situation actuelle a cette vertu : elle révèle les failles de notre système social, sanitaire et politique. Elle met le projecteur sur ceux que notre système, féroce et inégalitaire et individualiste, oublie de façon organisée : les laissés pour compte, les travailleurs de l'ombre, les travailleurs précaires (intérimaires, titres-services, CDD, temps-partiel, ...), les artistes, les aînés, les personnes porteuses d'un handicap ou d'une maladie mentale, les familles en difficulté, ... , les femmes (celles cheffes de famille - 80% des foyers monoparentaux -, celles victimes de violences, celles qui constituent la très large majorité des travailleuses des secteurs dits essentiels dans le cadre de cette crise, etc.) ...

Bien sûr, dans l'urgence, des mesures ont été prises pour parer aux risques les plus aigus de l'épidémie et aux effets les plus désastreux du confinement.

Mais notre système d'aide sociale sera submergé si ces mesures prennent fin et si d'autres mesures, encore attendues, ne sont pas prises rapidement. Nous réclamons le maintien de ces mesures en attendant qu'une véritable réponse systémique soit apportée sous la forme d'un contrat social renforcé. Il serait inconcevable de faire marche arrière à la sortie du confinement.

Pour les services ambulatoires et d'hébergement, les défis vont être la saturation encore accentuée par les mesures de protection sanitaire, et pour les secteurs dont la survie financière dépend de l'apport contributif des usagers et d'autres sources de financement (INAMI, ...), la hauteur des compensations accordées.

Quels sont les besoins de nos services ambulatoires pour y faire face aujourd'hui et demain ?

- 1. Mesures « one shot » afin de compenser les pertes en recette par suite des mesures de confinement et déconfinement progressif et afin de financer la mise en œuvre des mesures de protection sanitaire**
 - Prise en charge des pertes de recettes des consultations pour les services impactés, ainsi que des frais d'aménagement des conditions de travail liées à la crise Covid-19 jusque fin de l'année 2020 pour tous ;
 - Compensation des heures non prestées ainsi que des pertes de revenus liées à la mise au chômage temporaire dans le secteur de l'aide à domicile.

CBCS asbl

4

Organisme intersectoriel de coordination agréé par la Commission communautaire française

Rue Mercelis 27 - 1050 Bruxelles

Tel. : +32 (0)2 511.89.59 - Courriel : info@cbcs.be

2. Mesures structurelles pour renforcer l'existant

De manière générale, l'offre de services reste largement inférieure aux besoins. La population bruxelloise n'a cessé de croître en nombre (+20% en 20 ans), dont un tiers, soit 400.000 personnes, vit sous le seuil du risque de pauvreté. Cette croissance est insuffisamment suivie du côté de l'augmentation de l'offre, d'où une hyper-saturation des services. Il faut pouvoir renforcer l'offre d'aide et de soin, de façon structurelle et diversifiée (préventive et curative) afin de pouvoir répondre aux personnes en difficulté. La capacité à répondre (plutôt que d'inscrire les gens sur des listes d'attente sans fin) réduit l'aggravation des problèmes et en diminue le coût pour la société.

- Augmenter le cadre ETP (couverture de la charge salariale, des frais d'installation, de fonctionnement et de formation des nouveaux travailleurs) là où cela est nécessaire ;
- Créer de nouveaux services ambulatoires et d'hébergement (maisons d'accueil, ...) pour couvrir l'ensemble du territoire régional et agréer les services en attente qui répondent aux prescrits ;
- Développer de la fonction 05 afin de permettre une prise en charge « bas-seuil » accrue ;
- Initier des projets innovants à l'échelle des quartiers. Les prises en charge individuelles doivent être doublées d'un dispositif transversal d'actions collectives et communautaires alliant, sur un territoire défini, promotion de la santé, prévention et aide ;
- Créer et financer des fonctions de concertation/coordination autour de l'utilisateur dans l'ensemble des services ainsi que la mise en place de projets visant le travail en réseau, aussi en incluant le secteur de la médecine libérale ;
- Tant renforcer des équipes mobiles que faciliter la mobilité des équipes qui doivent intervenir en rue, dans les hébergements collectifs, les domiciles et les espaces communautaires, particulièrement pour la prise en charge de publics cumulant des difficultés psychologiques, sociales et de santé ;

3. Mesures visant l'améliorer le cadre de travail

- Reconnaître et valoriser les fonctions de coordination (1ETP CP332 1.80) ainsi que d'aide administrative et financière dans tous les secteurs ;
- Revaloriser les aides à l'emploi ACS, permettant aussi l'engagement de personnes plus qualifiées (études supérieures au BAC) quand la fonction le justifie ;
- Valoriser la rémunération des indépendants (psychologues, médecins, juristes, ...) dans les secteurs qui y font appel ;
- Donner à nos services un accès prioritaire aux locaux construits ou rénovés par les pouvoirs publics bruxellois dans le cadre des contrats de quartier durable, de CityDev, de la SLRB, du Fonds du Logement, des charges d'urbanisme. Les locaux actuels ne sont souvent pas adaptés aux mesures sanitaires ni aux personnes à mobilité réduite. L'achat ou la location de

CBCS asbl

5

**Organisme intersectoriel de coordination agréé par la Commission
communautaire française**

Rue Mercelis 27 - 1050 Bruxelles

Tel. : +32 (0)2 511.89.59 - Courriel : info@cbcs.be

ces rez-de-chaussée ou autres surfaces disséminées sur le territoire permettrait des déménagements des services dans de bonnes conditions et au plus près des réalités locales ;

- Renforcer l'équipe de l'ABBET afin de lui permettre d'œuvrer à améliorer le bien-être au travail dans les locaux des associations : mise en place d'un accompagnement et des recommandations pour adapter l'offre aux mesures sanitaires (activités de groupes, formations, diminution de l'impact anxiogène des mesures, soutien psychologique et pratique aux travailleurs). Les normes de distances et l'organisation du travail repensées en fonction des pandémies doivent se traduire sur le terrain en tenant compte de l'expérience des travailleurs et des bénéficiaires. Un travail d'accompagnement est nécessaire.

4. Mesures visant la simplification administrative

- Rendre pluriannuels ou structurels, sans attendre, tous les subsides accordés régulièrement aux services et en simplifier les démarches administratives. Il s'agit de laisser plus de temps aux associations pour répondre aux besoins de la population, plutôt que de devoir remplir des formulaires et fournir des justificatifs identiques chaque année, de répondre à des appels à projets et justifier de multiples petites subventions. L'obligation d'innover et d'adapter l'offre peut être coulée dans des agréments ou des contrats-programmes ;
- Financer l'informatisation : licences de logiciels comme Jade ou Topaz, permettant le développement maîtrisé par les utilisateurs associatifs, le reportage aux autorités facile et respectueux de la vie privée, le croisement de données à des fins statistiques et de programmation, la simplification ; le télétravail doté de machines et logiciels suffisants ; ainsi que des primes pour l'aménagement des domiciles et les frais journaliers.

5. Mesures de soutien à des projets (inter)sectoriels

- Renforcer le pouvoir de négociation des services de médiation de dettes agréés face aux créanciers ;
- Renforcer les services offrant une aide à la recherche active de logement ;
- Augmenter les budgets alloués pour les services de guidance à domicile ;
- Financer et œuvrer à la généralisation de l'EVRAS scolaire et non-scolaire (augmentation de 50% de la couverture des élèves en EVRAS d'ici la fin de la législature), d'autant plus compte tenu des conséquences du confinement, sur le plan affectif et relationnel, pour les petits et les jeunes (secteur CPF) ;
- Ouvrir rapidement une salle de consommation à moindre risque et développer ou maintenir des espaces de jour bas seuil comme le centre Jacques Brel (secteur assuétude) ;
- Elargir l'accès aux matériels de réduction des risques (bornes automatiques), aux TSO et autoriser les intervenants à administrer de la naloxone (antidote aux surdoses) par voie nasale (secteur assuétude).
- Analyser la pertinence de pérenniser le numéro vert d'aide sociale et de lui donner une dimension régionale ;

CBCS asbl

6

**Organisme intersectoriel de coordination agréé par la Commission
communautaire française**

Rue Mercelis 27 - 1050 Bruxelles

Tel. : +32 (0)2 511.89.59 - Courriel : info@cbcs.be

Des mesures fortes à prendre en amont de notre intervention

Bien des situations de détresse sociales pourraient être évitées si des mesures fortes étaient prises en amont de l'intervention de nos services. Nous réclamons ainsi la prise en compte des recommandations à caractère social suivantes, dont une grande partie est énoncée par le GEES :

- Augmenter tous les minima sociaux au-dessus du seuil de pauvreté ;
- Elargir notre dispositif de protection sociale pour tenir compte de publics qui y ont été au fil du temps relégués à la marge : Les sans-abri, les travailleurs du sexe, les justiciables, ... ;
- Initier une politique volontariste de mise à disposition de logements décents à un prix abordables ;
- Automatiser rapidement l'accès à toute une série de droits (revenu d'intégration, aide médicale urgente, tiers-payant, ...) ;
- Renforcer l'information et la communication qui constituent également des enjeux importants par rapport à l'accès et à l'effectivité de ces droits sociaux. Il est dès lors utile d'établir une communication accessible et compréhensible pour toutes et tous ;
- Améliorer l'accès aux services publics dont les modes de contact sont inadaptés pour certaines catégories de citoyens en :
 - Désignant des « facilitateurs » dans chaque organisme public. Il s'agit de personnes disponibles pour les services social-santé afin de faciliter le traitement des demandes adressées par les usagers ;
 - Luttant contre la fracture numérique, dans la mesure où les démarches se font de plus en plus en ligne.
- Supprimer le statut de cohabitant qui appauvrit davantage les personnes en difficulté, met à mal les liens familiaux et sociaux et détourne inutilement une partie des ressources publiques vers le contrôle de ce statut ;
- Rendre les informations et les dispositifs plus lisibles et faciliter les démarches nécessaires à l'accès aux droits sociaux nous semble indispensable ;
- Transformer l'aide alimentaire, notamment en bons d'achat dans les magasins et toute autre dispositif, plus simples, plus accessibles pour ceux qui en ont besoin, et qui rendraient les gens plus autonomes aussi dans le choix de leur alimentation ;
- Octroyer des termes et délais (plans de paiement) automatiques et sans frais aux ménages en difficultés par suite de la crise ;
- Eviter les expulsions en Région bruxelloise : charger le fonds du logement d'accorder des prêts à taux zéro pour les locataires en difficulté suite à la pandémie (à l'instar de ce qui a été mis en place par le Gouvernement wallon et la Société Wallonne du crédit social - SWCS) ;
- Régulariser les personnes qui ne sont pas en ordre de séjour sur le territoire, sur base de la loi actuelle, pour des raisons de santé publique, des raisons humanitaires et économiques. Les grandes villes connaissent un taux élevé de sans-papiers dans leur population. A Bruxelles, ils en représentent 7 à 9% ;

CBCS asbl

7

**Organisme intersectoriel de coordination agréé par la Commission
communautaire française**

Rue Mercelis 27 - 1050 Bruxelles

Tel. : +32 (0)2 511.89.59 - Courriel : info@cbcs.be

- Prévoir un statut administratif ouvrant l'accès aux droits de base (RIS, soins de santé, ...) pour les personnes sans statut : étudiants étrangers, artiste, free-lance, ...
- Élargir le chômage temporaire pour force majeure à tous les travailleurs et travailleuses sans exception également, en prenant en compte les spécificités liées à certains secteurs tels que le secteur culturel (intermittence, contrats très courts et signés tardivement), afin que personne ne soit laissé sur le carreau ;
- Augmenter les allocations familiales régionales pour les ménages dans le cadre du système d'allocations majorées (avec une attention particulière pour les familles monoparentales, les personnes handicapées et les déficits financiers des étudiants qui travaillent) et prévoir des mesures spéciales d'aide, à côté des allocations familiales, vu les dépenses supplémentaires liées au confinement (aide à l'achat d'ordinateur, par exemple, pour que les enfants puissent suivre l'enseignement à distance, ...).

Si l'on veut éviter que la crise sanitaire se transforme en une crise sociale plus profonde encore, **les politiques publiques doivent se concentrer en priorité sur la lutte contre la pauvreté et les inégalités sociales et pour la restauration de l'Etat social.**